



CHEF DE CHANTIER



Leader et homme de terrain, il organise chaque étape du chantier.

Le ou la chef de chantier est responsable sur le site de la bonne exécution des travaux.

Homme ou femme de terrain, il ou elle contrôle et coordonne le travail des équipes (constructeurs de réseaux ou monteurs, installateur électricien, installateur climaticien, agent de maintenance ou technicien de maintenance) et fait le lien avec

les informations et préconisations transmises par les équipes techniques du bureau d'études (chiffrage, métré, plans...) tout en veillant à la stricte application des directives, des normes et des règlements, notamment en matière de sécurité.

**Accessible
en 1^{er} emploi
avec un
Bac Pro ELEEC
+ expérience**

CADRES SPÉCIFIQUES DE TRAVAIL

Le (ou la) Chef de chantier assure au quotidien l'organisation générale d'un chantier ou d'une partie de celui-ci selon son importance, dans des secteurs d'activité qui peuvent être très variés : construction de parcs éoliens ou installations photovoltaïques, construction de lignes et réseaux électriques ou de réseaux de communications, éclairage public, installations électriques de bâtiments industriels ou tertiaires...

Il intervient soit sur de nouveaux sites en construction soit dans le cadre de rénovations.

Le travail s'effectue sur des chantiers, de durées variables. Les déplacements sont fréquents. Le Chef de chantier travaille la plupart du temps dans un bureau sur le lieu même du site en construction ou en rénovation.

ACTIVITES PRINCIPALES

Le Chef de chantier étudie d'abord les plans et les schémas de l'installation électrique à réaliser. Puis, il repère sur le terrain le tracé des lignes de câbles et l'emplacement des futurs équipements (disjoncteurs, armoires et tableaux électriques, etc.). Éventuellement, il propose de modifier les plans afin d'améliorer l'installation.

En collaboration avec les techniciens et les ingénieurs, il établit les méthodes de travail des équipes de montage (suite des opérations à effectuer, techniques d'assemblage à mettre en oeuvre...).

Le Chef de chantier contribue au bon déroulement du chantier. Il veille à la livraison des approvisionnements (matériels électriques, outillages...). Il suit le travail des équipes et l'avancement des travaux (pose des câbles, mise en place et raccordement des matériels), vérifie l'application du cahier des charges et s'assure du





respect des délais. S'il constate une dérive ou un retard, il procède aux ajustements nécessaires (révision du planning, personnel supplémentaire...).

Animateur, il apporte conseils et assistance technique aux monteurs ou installateurs.

En fin de chantier, il participe aux opérations de mise en service : vérification de la qualité de l'installation avec l'aide d'un organisme de contrôle agréé. Il peut également donner aux utilisateurs diverses consignes d'exploitation.

Il rédige les documents techniques et administratifs qui relèvent de sa compétence et assiste aux réunions de chantier.

L'organisation d'un chantier implique de prendre en considération une foule de détails. Il faut savoir anticiper, faire face à l'imprévu, respecter impérativement les délais et les coûts. Le matériel doit être prêt au bon moment, et le travail des équipes doit se conformer au planning, même en cas de maladie, de câble coupé ou de machine endommagée.

L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Après quelques années d'expérience, le Chef de chantier peut devenir Conducteur de travaux.

LES INTERLOCUTEURS

Durant toute la durée d'un chantier, il manage et coordonne une équipe (monteurs, installateurs électriciens ou installateurs climaticiens, chef d'équipe...), et rend des comptes au conducteur de travaux.

Représentant de l'entreprise auprès des clients, il sait écouter, justifier les choix techniques et faire preuve de diplomatie.

Les clients sont les représentants des collectivités locales, de grandes entreprises publiques ou privées de distribution électrique ou de transport (RTE, EDF, RFF, SNCF, RATP, France Télécom...) ou les représentants des entreprises industrielles ou des bâtiments tertiaires.

LES APTITUDES ET QUALITÉS REQUISES

- ◆ Dans les secteurs industriels ou tertiaires, en particulier, de solides compétences en automatismes industriels et en domotique (confort et sécurité des bâtiments) sont de plus en plus souvent demandées ;
- ◆ Il a le sens des responsabilités et une grande capacité d'adaptation ;
- ◆ Il doit faire preuve de capacités de synthèse (pour analyser les plans) ;
- ◆ Il possède un grand sens de l'organisation et sait anticiper ;
- ◆ Il possède un sens développé du relationnel ainsi qu'une aptitude au management et aux relations humaines.

LE CURSUS

Le Bac Pro électrotechnique, énergie, équipements communicants (Bac Pro ELEEC) est le minimum requis pour débiter. Il se prépare en deux ans dans un lycée professionnel ou par apprentissage, après un BEP (brevet d'études professionnelles), parfois après un CAP (certificat d'aptitude professionnelle).

Le BTS (brevet de technicien supérieur) électrotechnique et le DUT (diplôme universitaire de technologie) génie électrique et informatique industrielle donnent accès à cet emploi. Ils se préparent en deux ans après le bac ; le BTS dans la section spécialisée d'un lycée ou par apprentissage ; le DUT dans un institut universitaire de technologie rattaché à une université.

Cependant, pour exercer cette profession, un diplôme est rarement suffisant. Il faut généralement compter plusieurs années d'expérience professionnelle sur les chantiers.